

Cette foire aux questions (FAQ) a pour objectif d'apporter les éléments de réponses à toutes vos questions relatives à l'encaissement de vos cotisations ainsi qu'à la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Sommaire

- [Thème : DSN Fiche de paramétrage \(6/6\)](#)
- [Thème : Déclaration des cotisations DSN \(2/2\)](#)
- [Thème : Réception des flux DSN \(2/2\)](#)
- [Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN](#)
- [Thème : Informations générales \(2/2\)](#)
- [Thème : Contact / Assistance DSN](#)
- [Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa \(2/2\)](#)
- [Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement](#)

Version du 03/05/2021 – Equipe Encaissement et DSN

Sommaire

- [Thème : DSN Fiche de paramétrage \(6/6\)](#)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : DSN Fiche de paramétrage (1/6)

Questions

Où puis-je trouver la fiche de paramétrage ?

Comment s'inscrire au portail de Net-Entreprises pour obtenir la fiche de paramétrage ?

Qui établit la fiche de paramétrage pour les contrats Generali ?

Réponses

La fiche est disponible sur le site internet de Net-entreprises, www.net-entreprises.com à partir du tableau de bord du déclarant dans la section « services complémentaires » « accéder aux fiches de paramétrage ». Sélectionner ensuite la Fiche de Paramétrage Generali avec le code organisme AGEN01 et le format désiré (XML / PDF)

L'entreprise ou le tiers déclarant peut s'inscrire au portail de Net-Entreprises via le site www.net-entreprises.com ou solliciter, en cas de questions ou de difficultés, le centre d'assistance Net-Entreprises au 0811 376 376.

Generali établit la fiche de paramétrage des contrats en gestion directe.
Le délégataire établit la fiche de paramétrage quand il est en charge de l'encaissement et/ou des appels de cotisations de l'entreprise,

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : DSN Fiche de paramétrage (2/6)

Questions

Réponses

Que faire si la fiche de paramétrage n'est pas disponible sur Net-entreprises ?

Adresser simplement une demande de fiche de paramétrage par email à l'adresse contact.DSN.Niveau2@Generali.fr en précisant :

- le(s) numéro(s) de(s) contrats en objet
- la raison sociale,
- la nature du contrat (prévoyance / santé / retraite),
- le nom et l'adresse mail de la personne à qui doit être envoyée la fiche de paramétrage.

Comment obtenir le code délégataire ?

Le code délégataire est repris dans les données de la fiche de paramétrage émise par le délégataire.

Comment utiliser la fiche de paramétrage ?

La notice explicative de la fiche de paramétrage est consultable sur le site DSN-Info à l'adresse suivant : <http://www.dsn-info.fr/documentation/fiche-parametrage-oc.pdf>

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : DSN Fiche de paramétrage (3/6)

Questions

La gestion du contrat est-elle déléguée ?

Qui contacter lorsque je n'arrive pas à charger la fiche de paramétrage au format xml ?

Quel est le code organisme de Generali ?

Réponses

les contrats collectifs prévoyance, santé et retraite gérés en gestion déléguée (et non en gestion directe) sont exclus du processus DSN et du prélèvement.

Il faut se rapprocher de l'éditeur ou intégrateur du logiciel de paie.

Le code d'organisme de Generali est : AGEN01. Ce code est aussi appelé "code du porteur de risque" (code PR). Il est à renseigner dans le logiciel de paie.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : DSN Fiche de paramétrage (4/6)

Questions

Réponses

Quel est le SIRET de Generali ?

60206248102212

Si l'entreprise a plusieurs contrats chez Generali, combien de fiches de paramétrage seront disponibles ?

Une seule fiche de paramétrage est émise par numéro de SIRET. Elle regroupe l'ensemble des contrats souscrits, prévoyance et/ou santé et/ou retraite.

Si mon contrat santé n'est pas responsable, est-ce que la fiche de paramétrage l'indique ?

Non, cette notion n'est pas renseignée sur la fiche de paramétrage.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : DSN Fiche de paramétrage (5/6)

Questions

Qu'est ce que la référence contrat / le code population / le code option ?

Réponses

- **La référence contrat** (rubriques de votre fiche de paramétrage : S21.G00.15.001 /S21.G00.55.003)
représume le numéro de contrat prévoyance, santé ou retraite.
 - **Le code population** (rubriques de votre fiche de paramétrage : S21.G00.70.005) permet de différencier, généralement en santé, des niveaux de garantie au choix des salariés affiliés au contrat.
Ce code est à reprendre dans le paramétrage de la DSN uniquement s'il est indiqué dans la fiche de paramétrage, sinon il ne faut pas le renseigner.
 - **Le code option** (rubriques de votre fiche de paramétrage : S21.G00.70.004, S21.G00.73.002)
désigne le collège, c'est-à-dire le type de population assuré (cadre, non cadres, etc.).
- Attention** : la référence contrat, le code population, le code option doivent être saisis en respectant strictement le texte de la fiche de paramétrage.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)

Questions

Comment récupérer les fiches de paramétrage de l'ensemble des établissements rattachés au contrat ?

Dans quel cas Generali émet des nouvelles fiches de paramétrage ?

Si l'entreprise a des établissements régime Alsace-Moselle et régime SS en santé, comment l'information est-elle restituée sur la fiche de paramétrage ?

Réponses

Generali émet une seule fiche de paramétrage pour l'établissement souscripteur du contrat. Si d'autres établissements ont d'autres affiliés sur ce contrat, il convient alors de dupliquer le paramétrage sur ces établissements.

En cas de modification contractuelle (un changement du taux de cotisation par exemple), une nouvelle fiche de paramétrage sera émise. Elle annulera la précédente et la nouvelle sera mise à disposition sur le tableau de bord de Net-Entreprises. L'entreprise devra actualiser le paramétrage de son logiciel de paie.
En Cochant la case « Abonnement mail notif FPOC » dans le tableau de bord Net-entreprise DSN « Fiches paramétrage organismes complémentaires », vous recevrez les notifications de mises à jour.

Les informations sont identiques à celles d'un contrat classique.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Déclaration des cotisations DSN(1/2)

Questions

A quel moment le contrat bascule en DSN ?

Comment sont traités les flux des différents établissements de votre entreprise ?

Réponses

Un contrat basculera en DSN dès réception et intégration d'un flux DSN sur le trimestre et il intégrera le processus DSN si les données des 3 mois du trimestre sont complets.

Si aucun flux DSN n'a été réceptionné ou intégré pendant 4 mois consécutifs le contrat sort du processus DSN. Le client recevra son numéro de télédéclarant et numéro de facture par courrier afin de déclarer et régler les cotisations via E. TIP SEPA.

Si la société possède plusieurs établissements, Generali traite les flux rattachés au même SIREN si nous recevons les flux pour le SIRET repris sur la fiche de paramétrage

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)

Questions

Comment vérifier la conformité de la DSN déposée sur le portail de Net-Entreprises ?

Réponses

La conformité des données DSN peuvent être contrôlés par :

- DSN-FPOC, un outil simple et gratuit. Il peut être intégré à votre logiciel de paie <https://dsn-fpoc.fr> pour contrôler la conformité de la DSN
ou
- Avec le compte rendu métier (CRM) disponible sous le portail de NET-ENTREPRISES :
 - Cliquez sur « Accéder au bilan de traitement »
 - Cliquer sur la loupe puis rechercher le « CRM » de GENERALI indiquant « Retour métier » qui affichera les informations reçues ou à corriger conformément aux informations reprises sur la fiche de paramétrage.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN(2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Réception des flux DSN (1/2)

Questions

Quand envoyer son flux DSN?

Que se passe-t-il si une entreprise fait une erreur dans sa déclaration (erreur de valeur) ?

Les salariés en portabilité sont-ils toujours présents dans le flux DSN ?

Réponses

Les entreprises adressent un flux DSN tous les mois :

- **le 05 du mois M+1 avant midi**, pour les entreprises d'au moins 50 salariés et dont la paye est versée au cours du même mois que la période de travail
- **le 15 du mois M+1 avant midi** dans les autres cas (employeurs de 50 salariés et plus en décalage de paye, employeurs de moins de 50 salariés).
- Si un événement (arrêt de travail, fin de contrat de travail) survient au cours du mois, il faut le signaler via la DSN dès qu'il est connu.

Le déclarant peut corriger la paie et envoyer une DSN « annule et remplace » **jusqu'au 4 du mois M+1** à pour les entreprises d'au moins 50 salariés et dont la paye est versée au cours du même mois que la période de travail **jusqu'au 14 du mois M+1 à minuit** dans les autres cas (employeurs de 50 salariés et plus en décalage de paye, employeurs de moins de 50 salariés).

Uniquement les salariés en activité.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : Réception des flux DSN (2/2)

Questions

Que faire en cas d'entrée / sortie de personnel ?

Quelle est la règle de calcul des cotisations santé chez Generali ?

Un contrat est déclaré sans base assujettie, assiette de cotisation, code option, code population et/ou salarié ?

Réponses

Il convient de renseigner sur vos DSN, tous les mouvements de votre personnel : entrée/sortie, modifications de catégorie professionnelle ou promotions (changement de statut ouvrier, agent de maîtrise ...)

Le montant de la cotisation mensuelle pour un salarié est dû au prorata du temps de présence : date d'entrée / sortie (et non pas en tenant compte du nombre de jours travaillés pour les salariés à temps partiel), soit :
Plafond mensuel de la Sécurité Sociale x Taux figurant sur votre fiche de paramétrage x Taux de présence dans le mois

Les données DSN reçues ne sont pas exploitées et le contrat est exclu du traitement et prélèvement DSN. L'échéance concernée sera payée par le biais de la plateforme de télépaiement.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN

Question

Comment mettre en place le prélèvement des cotisations des contrats Prévoyance, Santé et Retraite Collectifs ?

A quelle date s'effectue les prélèvements DSN ?

Réponse

Contrats Prévoyance, Santé et Retraite Collectif en DSN

Le prélèvement automatique des cotisations est ouvert à tous les contrats (prévoyance, santé et retraite) depuis le 3^{ème} trimestre 2018 pour vous accompagner dans le paramétrage DSN. Pour obtenir le KIT DSN complet vous pouvez envoyer un mail à Contact.DSN@generali.fr

T1 2021: Mai 2021
T2 2021 : Aout 2021
T3 2021 : Novembre 2021
T4 2021 : Février 2022

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Informations générales (1/2)

Questions

Quelles sont les sanctions encourues par les entreprises qui refusent de passer en DSN ?

Réponses

Depuis le 1er janvier 2017, la DSN est l'unique vecteur pour déclarer en ligne les cotisations sociales aux organismes de protection sociale.

Elle est obligatoire pour l'ensemble des entreprises du régime général et du régime agricole de sécurité social (décret du 21 novembre 2016 fixant les modalités de mise en œuvre).

Ci-après le lien pour accéder au tableau des pénalités déclaratives retraçant les pénalités applicables en cas de manquements aux obligations déclaratives introduit par le décret du 21 novembre 2016 :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/comment/la-declaration-sociale-nominativ/la-generalisation-de-la-dsn.html>

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Thème : Informations générales (2/2)

Questions

Les entreprises implantées dans le DOM ou les TOM sont-elles impactées par la DSN ?

Les entreprises de la Principauté d'Andorre et de Monaco sont-elles impactées par la DSN ?

Comment la DSN va impacter les entreprises adhérentes à la gestion Titre emploi service entreprise (Tese) / Chèque Emploi Associatif (CEA) ?

Réponses

La DSN concerne la métropole, les DOM, mais n'inclut pas les TOM.

Les entreprises des principautés d'Andorre et Monaco ne sont pas concernées par la DSN.

Chaque centre TESE ou CEA sera chargé d'établir les formalités et déclarations auxquelles la DSN se substitue.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- [Thème : Contact / Assistance DSN](#)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Contact / Assistance DSN

Questions

Où trouver la documentation sur la DSN ?

Qui contacter en cas de question (s) sur la DSN ?

Qui contacter en cas de question (s) sur la plateforme en ligne ?

Réponses

Vous pouvez accéder au KIT complet de la DSN en envoyant un mail à Contact.DSN@generali.fr

Les clients peuvent adresser un mail à l'adresse suivante
CONTACT.DSN.NIVEAU2@GENERALI.COM
Ou
joindre la Cellule DSN au 01 58 38 42 83.
du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Les clients peuvent adresser un mail à l'adresse suivante
Encaissement.DirectPrevoyanceSanteCollective@generali.fr
Ou par téléphone
au 01 58 38 22 69 choix 3 « Déclaration ou télépaiement », du
lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

- ❖ Questions sur le paramétrage du logiciel de paie: contacter votre fournisseur de paie habituel
- ❖ Plus d'informations sur le dispositif général : www.net-entreprises.fr
- ❖ Le site du groupement d'intérêt public dédié à la DSN: <http://www.dsn-info.fr/>

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip S€pa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip S€pa (1/2)

Question

Comment régler les cotisations des contrats Prévoyance et Santé Collectifs lorsqu'elles ne sont pas prélevées ?

Réponse

GENERALI a mis en place une solution simple rapide et dématérialisée pour déclarer et régler en ligne via le eTIP S€PA les cotisations des contrats non DSN, exclus ou rejetés du prélèvement automatique

Pour rappel la plateforme de paiement est en ligne depuis mai 2019 pour les contrats Prévoyance et Santé collectifs

Fonctionnement de la plateforme de télédéclaration et de paiement en ligne

Envoi du courrier au client



Envoi par GENERALI au client des identifiants de télédéclaration :

- L'identifiant de télédéclarant
- La référence facture*

Connexion à Generali.fr



- Se connecter au site [Generali.fr](https://www.generali.fr/entreprise/paiement/declaration) <https://www.generali.fr/entreprise/paiement/declaration>
- Saisir les identifiants de connexion reçus par courrier

Déclaration en ligne



Télédéclarer les cotisations à l'aide du **bordereau dématérialisé** ou corriger/valider le **bordereau DSN**

Paiement en ligne



Procéder au paiement en ligne via **e-TIP SEPA**

Encaissement et affectation automatique



Les informations concernant les cotisations et le paiement sont traitées par Generali afin de procéder à **l'encaissement automatique des cotisations**

* la référence de facture est un numéro à usage unique qui diffère chaque trimestre et vous est adressée par courrier postal.

Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip S€pa (2/2)

Questions

Où trouver ma référence facture et mon identifiant télé-déclarant ?

Que faire si je change de coordonnées bancaires ?

Puis-je modifier le bordereau en ligne si les informations pré-remplies sont erronées ?

Comment remplir mon bordereau en ligne si je n'ai pas de personnel sur la période à déclarer ?

Réponses

Depuis le 1^{er} trimestre 2021, votre identifiant de télé-déclarant et votre référence facture figurent désormais sur le même courrier intitulé « avis de la référence de télé-déclaration »

Vos coordonnées bancaires sont modifiables directement sur la plateforme à l'étape paiement

Oui les informations pré-remplies peuvent être modifiées

Cocher la case « aucun salarié » et valider

Sommaire

- Thème : DSN Fiche de paramétrage (6/6)
- Thème : Déclaration des cotisations DSN (2/2)
- Thème : Réception des flux DSN (2/2)
- Thème : Règlement des cotisations par prélèvement DSN
- Thème : Informations générales (2/2)
- Thème : Contact / Assistance DSN
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par etip SÉpa (2/2)
- Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Thème : Encaissement règlement des cotisations par virement

Question

Comment informer le service encaissement de mon paiement par virement ?

Réponse

Le paiement par virement n'est pas un paiement dématérialisé comme le E-TIP ou le prélèvement SEPA
Il est donc nécessaire de prévenir le service Encaissement par mail en cas de paiement par virement en indiquant le(s) contrat(s) et le(s) trimestres concernés ainsi que le montant du virement

Encaissement.DirectPrevoyanceSanteCollective@generali.fr

Le paiement par virement est nécessaire en cas de régularisation de paiement sur trimestres antérieurs

Afin de simplifier les traitements d'affectation de vos virements n'hésitez pas à mentionner en libellé de votre virement le N° de facture que nous vous avons communiqué et/ou le(s) numéro(s) de contrat

IDENTIFICATION BANCAIRE			
<i>Cadre destiné au destinataire</i>			
<i>Titulaire du compte</i>			
Generali VIE Prevoyance Collective			
<i>Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire</i>			
SOCIETE GENERALE PARIS INVESTISSEURS			
banque	guichet	numéro de compte	clé
30003	03391	00050022088	20
<i>Identification internationale</i>			
IBAN	FR76 30003 03391 00050022088 20		
Adresse Swift (Code BIC) :		SOGEFRPP	